Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260706-073_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux Saint Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026**
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19 Pouvoirs : 2 **DATES** Convocation : 01/07/2026 Affiché le : 09/07/2026	L'an deux mil vingt-six, le six juillet, à vingt heures et trente minutes, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Delphine HINRY, Maire. **Présent.es** : HINRY Delphine, LAIR Maryline, TEXIER Nicolas, COUËPEL Anne-Marie, BOITEAU Christophe, ESNAUD Bernard, BESSON Robert, THÉZÉ Éric, DEFAY Christine, DELAUNAY Yvane, REBELLE Laetitia, DUPONT David, HELSTROFFER Bruno, WALTER Georgia, CAOUS Anne-Lucie, AFFRES Hamilton, BOUGE Vincent **Absent.es** : QUINQUET Héloïse, FLOC'H Hélène **Pouvoirs** : QUINQUET Héloïse à HINRY Delphine, FLOC'H Hélène à DELAUNAY Yvane **Secrétaire de séance** : LAIR Maryline

Délibération n°073.26

➢ **Objet - Demande de subvention au titre de la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) 2026**

Madame le Maire informe que la commune de Saint-Senoux est très largement boisée et exposée au risque incendie. Elle rappelle que la prévention passe par l'information, d'autant que de nombreux sentiers de randonnées sillonnent la commune avec une population parfois insuffisamment sensibilisée au risque incendie.
La commune prévoit l'implantation de 25 panneaux « attention au feu » sur le domaine communal, dont le coût prévisionnel est estimé à 5915 euros HT.
Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de la DRAAF Bretagne dans le cadre de l'appel à projets DFCI 2026.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération comprend :

- Subvention de la DRAAF (à hauteur de 80%)
- Fonds propres

Considérant l'avis favorable de la commission « grands travaux, patrimoine naturel et sécurité »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) décide :

- d'adopter l'opération d'implantation de 25 panneaux « attention au feu » sur le domaine communal, dont le coût prévisionnel est estimé à 5915 euros HT,
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-avant,
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAAF Bretagne au titre de la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) 2026,
- de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Par message du 2 juillet 2026, la DRAAF Bretagne confirme que le dossier n°31778255 est retenu dans le cadre de l'appel à projets régional DFCI 2026.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Delphine HINRY

